



HAL
open science

Questions autour de la médiation par le sport

Michel Koebel

► **To cite this version:**

| Michel Koebel. Questions autour de la médiation par le sport. *Éclairages*, 2008, 6, pp.5-7. <hal-02918640>

HAL Id: hal-02918640

<https://hal.science/hal-02918640v1>

Submitted on 11 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License

Michel Koebel, sociologue¹

Questions autour de La médiation par le sport

« Médiation par le sport », « intégration par le sport », « insertion par le sport » sont des expressions qui ne se sont développées que récemment dans le paysage sportif français. Avant d'en arriver là, il était plutôt question de l'utilisation du sport *à des fins éducatives*, ce qui a constitué pendant longtemps le pré carré des seuls professeurs d'éducation physique et sportive. Cette finalité éducative a ensuite été revendiquée par des acteurs sociaux de plus en plus nombreux, professionnels comme bénévoles. C'est seulement au cours des années 1980 que l'on commence à parler d'insertion et d'intégration par le sport, et que des professionnels, animateurs socioculturels et éducateurs de prévention, qui étaient traditionnellement plutôt allergiques au sport et à toute l'idéologie que, pour eux, il véhicule, se sont mis à organiser et encadrer des activités sportives dans le cadre de leurs pratiques d'animation globale pour les uns ou de suivi plus individualisé pour les autres. Ils ont utilisé le sport comme moyen d'accroche pour entrer en contact avec des individus ou des groupes, avec les populations cibles de leur action, comme activité motivante qui peut devenir le support d'une relation éducative intéressante quand on a affaire à des populations ayant des difficultés particulières. L'appellation « médiation par le sport » naît plus tard, vers la fin des années 1990, sans doute portée par la mode de la médiation décrite plus haut par Catherine Tourrilhes.

Les conditions d'entrée du sport dans le secteur socioculturel

Dans le secteur de l'animation socioculturelle, le mouvement des Maisons de Jeunes et de la Culture a été sans doute le premier à s'intéresser de près au sport (dès leur émergence après 1945) et à le développer. Certaines activités sportives innovantes sont même nées dans les maisons de jeunes : la Fédération Française de Badminton est née directement des activités de la MJC de Saumur. On trouvait également des sections sportives au sein d'autres fédérations d'éducation populaire, comme les sections adhérentes à la fédération

¹ Michel Koebel est maître de conférences à l'Université de Reims Champagne Ardenne, responsable de la licence professionnelle « Développement social et médiation par le sport ».

sportive Léo Lagrange, ou la Fédération Nationale du Sport en milieu Rural.

Cependant, l'immense majorité des mouvements d'éducation populaire, et avec eux leurs militants, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, restent pendant longtemps imperméables à l'utilisation, dans leur pratique d'animation, des activités physiques et sportives (APS) – on en trouve même aujourd'hui encore. Le sport, pour eux, est trop lié à la notion de compétition acharnée et d'élitisme exacerbé, que leurs idéaux d'éducation populaire rejettent clairement. Très récemment encore (2000), lors d'un travail collectif mené par le ministère de la jeunesse et des sports (alors dirigé par Marie-George Buffet) pour l'élaboration du livre blanc sur l'éducation populaire, un groupe de travail avait souhaité que l'ensemble du sport en France soit soumis à des objectifs d'éducation populaire (sous-entendu : ne soit pas soumis aux logiques marchande et olympique...).

La question que l'on peut légitimement se poser est : comment est-on passé d'une période – les années 1960 et 1970 – où le monde sportif et le monde socioculturel étaient deux espaces sociaux presque disjoints, en tout cas mus par des idéologies relativement incompatibles, à la période actuelle où « dans plus de 45% des structures [socioculturelles], les APS apparaissent comme l'un des quatre principaux domaines d'activités » (Koebel, 2002, 365) et où elles constituent même l'activité principale de 12% des structures socioculturelles en France ?

Sans vouloir épuiser les hypothèses sur les raisons profondes de ce changement, on peut avancer un certain nombre d'explications. Plusieurs phénomènes sont concomitants pendant cette période charnière. Le sport se développe à partir des années 60 pour devenir un véritable phénomène de masse, et il l'est d'autant plus qu'il devient de plus en plus médiatisé ; il est présent dans chaque journal, qu'il soit écrit, radio- ou télédiffusé ; il distrait et fait vendre... quelles qualités un produit peut-il avoir de plus pour que les puissances publiques et privées s'accordent à le développer ? Cette « popularité » du sport ne s'arrête pas aux frontières des quartiers populaires : le football, puis le basket, à travers la médiatisation de figures emblématiques, y fait des ravages et provoque un engouement qui ne s'y traduit pas forcément par une ruée vers des clubs traditionnels, mais par une pratique que certains ont qualifiée de « sauvage » ou « désorganisée », mais qui

ressemble plus à une forme d'auto-organisation de pratiques sportives de rue. Parallèlement à cela, la crise économique commence à faire rage : elle est d'autant plus critique dans les quartiers populaires et va conduire les pouvoirs publics à développer des politiques de prévention de la délinquance, en particulier dans ce qui deviendra les « quartiers difficiles » puis les quartiers « sensibles » de la politique de la ville. Les structures socioculturelles ou de prévention présentes dans ces quartiers, à qui l'on demande de gérer la crise, une crise qui fait des dégâts notamment chez les jeunes générations, vont devoir tenir compte des habitudes des populations cibles d'une politique avant tout sécuritaire dont ils sont le bras armé (si l'on peut dire). Or, ces populations – du moins la partie la plus visible de cette population – sont attirées par le sport. Il paraît logique que la rencontre entre jeunes et animateurs ait pu produire progressivement une transformation de l'offre socioculturelle et sa diversification en direction des pratiques sportives.

Ces transformations ne se sont pas faites du jour au lendemain, ni dans toutes les structures socioculturelles. Mais on peut être étonné de la rapidité avec laquelle, par exemple, les centres sociaux et socioculturels se sont ainsi adaptés aux transformations de la réalité des pratiques des jeunes et à leurs demandes. Cette adaptation a été favorisée par les politiques d'embauche des structures concernées : on a fait de plus en plus appel, en terme de recrutement, à des animateurs issus des quartiers et des populations ciblées. Or une partie de ces « grands frères », notamment ceux issus de l'immigration, ont investi dans le sport, disent même souvent s'en être sortis par le sport. Quoi de plus naturel alors que de proposer comme animation ce que l'on sait le mieux faire : du sport ! Leurs employeurs et leurs collègues, responsables des structures, animateurs ou éducateurs professionnels, ne sont pas eux-mêmes des sportifs, ni forcément motivés pour encadrer de telles activités pour lesquelles ils n'ont pas été formés, ni sur le plan technique, ni sur le plan idéologique.

Il faudra pourtant bien que les structures s'adaptent à la force de cette demande : les activités traditionnelles proposées par les centres socioculturels sont de moins en moins attractives. Cependant ces nouveaux animateurs, souvent peu formés, importent une vision fortement idéalisée du sport qu'ils se sont forgée dans des clubs sportifs traditionnels, dominée par l'idéologie de la compétition. Cette

tendance s'accroît encore après la loi de 1984 sur le sport qui rend obligatoire l'obtention d'un brevet d'Etat pour entraîner, encadrer ou animer contre rémunération toute activité sportive. Là aussi, le recours à du personnel d'encadrement diplômé va faire coexister, dans le secteur socioculturel, deux logiques fort différentes et pas forcément compatibles : d'un côté, des animateurs sportifs formés dans l'idéologie sportive, de l'autre, une idéologie d'éducation populaire, plutôt en déclin, à laquelle s'accrochent les anciens militants des années 1960 et 1970 qui sont encore dans la place.

Il faudra attendre les années 1990 voire 2000 pour voir se développer, en réponse à cette ambiguïté et à l'envoi « au front » de légions d'animateurs souvent sans formation, des formations qui tenteront de trouver une complémentarité entre l'aspect technique et pédagogique nécessaire pour encadrer des APS, et les aspects spécifiques en termes de médiation sociale nécessaires à l'encadrement de publics en difficulté quand on utilise le sport comme outil d'intégration et de médiation.

On a vu ainsi se développer ce que l'on peut appeler des animateurs « socio-sportifs », voire des « médiateurs sportifs » dans le cadre des activités des structures socioculturelles ou d'animations directement gérées par des communes. Ces animateurs sont présents dans les structures qui ont une politique d'animation de proximité en direction de publics en difficulté, dans des zones géographiques concernées par des politiques volontaristes de l'Etat (politique de la ville, opération « Ville-Vie-Vacances »), de certains établissements publics (Caisses d'Allocations Familiales dans le cadre des « contrats temps libre ») ou des collectivités territoriales (communes mais aussi structures intercommunales), qui assurent le financement de projets, dont certains visent l'intégration par le sport². Les activités sportives les plus fréquemment utilisées sont les sports collectifs (surtout le football, le basket de rue, mais aussi certaines activités plus traditionnelles), certains arts martiaux (la boxe, anglaise et française, mais aussi le « street judo »...), des nouvelles pratiques (roller, skate, mais aussi plus récemment le hip-hop, la capoeira...).

² Le sport reste un type d'action rentable sur les plans économique et politique (on fait du chiffre avec peu de moyens financiers). Reste à prouver qu'il est aussi « rentable » sur le plan de l'intégration...

Tout ce mouvement s'appuie au fond sur l'idée que le sport a des vertus intégratives. Or cette idée mérite que l'on s'y penche un peu plus. L'UFR STAPS de Reims a d'ailleurs été à l'initiative d'un colloque international « Intégration par le sport : état des recherches » (Salé, Maroc, 2004) qui visait à explorer les limites de cette idée.

Les contradictions des discours sur l'intégration par le sport

Dominique Charrier et Jean Jourdan, dans le chapitre introductif de l'ouvrage qui a fait suite au colloque (Falcoz, Koebel, 2005, 17-37), affirment que « depuis plus de 20 ans le sport est en première ligne dans les zones urbaines sensibles ». Pourtant, la même année, dans le rapport 2005 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, le mot « sport » n'apparaît pas une seule fois. La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 ne parle, elle non plus, à aucun moment du sport. L'annexe de cette loi, qui définit les objectifs et indicateurs de la politique de la ville, ne laisse apparaître aucune trace non plus d'un objectif ou d'un indicateur qui concerneraient de près ou de loin le sport ou les activités physiques et sportives.

Comment expliquer cette apparente contradiction ?

Il semble exister un véritable hiatus entre une vision politique nationale – celle de la politique de la ville dans les quartiers sensibles – et une vision locale – celle des acteurs qui mettent en œuvre localement cette politique en utilisant le sport comme principal vecteur de socialisation et d'intégration –.

Quand un responsable national veut étudier les effets d'une politique globale, il ne s'intéresse pas dans le détail aux activités d'animation qui vont contribuer à réaliser un objectif de prévention de la délinquance, surtout si le sport est considéré comme l'un des outils – et de loin pas le seul – servant cet objectif. Pourquoi en effet dans cette perspective séparer les activités physiques et sportives des autres activités pouvant y concourir ? Une telle séparation serait tout à fait artificielle.

Inversement, quand des acteurs sont centrés sur le sport ou les APS, qu'ils soient éducateurs, animateurs, formateurs, acteurs politiques ou même chercheurs, ils focalisent leurs analyses et leurs discours sur le sport, et ont – ou donnent parfois – l'impression que celui-ci est plus

important que tout le reste. S'ils ont toujours tendance à penser et à croire que leur activité est indispensable, c'est qu'elle est indispensable à leur propre survie et à leur propre reconnaissance sociale. D'où une surévaluation des effets positifs du sport – et plus particulièrement de leur spécialité – et son intérêt pour résoudre toutes sortes de problèmes.

Ce qui peut paraître plus étonnant, c'est que les colloques et journées d'études sur la question de l'insertion et de l'intégration par le sport qui ont été organisés depuis la fin des années 1980 ont laissé se développer des discours où l'engouement pour le sport a contribué à brouiller les messages, à laisser se développer – tout en les valorisant – des analyses très subjectives. Là aussi l'enracinement professionnel et l'appartenance institutionnelle peuvent être invoqués pour expliquer l'apparition dans les discours de prises de position emphatiques – ou d'ailleurs de discours critiques – plus que d'analyses objectives étayées par des enquêtes. Les colloques se sont succédés et les approches scientifiques sur les effets de la pratique sportive sur l'intégration de populations en souffrance restent rares voire inexistantes. Et l'idée des valeurs intrinsèquement et inconditionnellement attachées au sport continuent à dominer, par exemple, au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Lors du colloque « Intégration par le sport : mythe ou réalité ? », organisé le 16 octobre 2004 conjointement par l'UFR STAPS de Reims et le conseil général de la Marne, le Directeur régional de la Jeunesse et des Sports continue à affirmer, devant l'approche critique que venait de développer William Gasparini, que « le sport, excusez-moi messieurs les sociologues, (...) est un outil d'intégration porteur de valeurs, j'irai même jusqu'à dire intrinsèque d'intégration en lui-même » (Recueil des actes, n.d.). La dernière tentative de colloque à prétention scientifique (Salé, 2004) est tout aussi décevante, tant sur des résultats attestant les effets supposés intégrateurs du sport que sur le nombre de chercheurs qui s'y intéressent ou qui y travaillent : parmi les quelque quarante propositions de communications reçues par les organisateurs, seules quelques-unes montrent de timides tentatives dans ce domaine. La clarification des connaissances sur l'intégration par le sport apportée par l'ouvrage qui a fait suite à ce colloque conduit à établir trois constats (Falcoz, Koebel, 2005).

D'une part, il n'existe toujours pas de résultats tangibles montrant une intégration et/ou une insertion par le sport s'opérant de manière automatique et constante. Ce constat conduit à relativiser les discours des acteurs politiques, médiatiques ou sportifs vantant leurs réussites en matière d'intégration par le sport.

D'autre part, il est nécessaire, pour tenter d'évaluer les effets à plus ou moins long terme des pratiques sportives dites intégratives, de prendre en compte de nombreuses variables liées à la pratique, à son encadrement et aux pratiquants eux-mêmes, tout en réalisant des suivis de cohortes sur des périodes longues. Si ce type d'études n'a toujours pas été réalisé en France, autrement que de manière anecdotique, c'est que leur mise en œuvre est extrêmement complexe et coûteuse. Deux éléments renforcent l'absence de ce type de travaux. D'une part, la partie consacrée dans une politique publique à l'évaluation n'est guère prise en considération. Celle-ci est très souvent réalisée de manière lapidaire sans réel souci méthodologique et scientifique. D'autre part, le contexte économique du financement de la recherche en France est de plus en plus dominé par un souci de rentabilité économique. L'une des conséquences de la quasi absence de moyens financiers est le développement d'analyses critiques dont le matériel se limite souvent – pour ces raisons financières – au recueil de discours sur l'intégration.

On peut appliquer le même constat sur la question de la médiation par le sport, d'autant qu'elle est apparue plus récemment. Tout au plus peut-on tenter de la définir de manière provisoire. Pour cela, nous convoquerons le travail collectif réalisé par des étudiants en licence professionnelle « médiation par le sport » de l'UFR STAPS de Reims pour définir cette notion : « La médiation sportive, c'est l'utilisation des APS (activités physiques et sportives) au service de la cohésion sociale entre différents publics et acteurs institutionnels, afin de (re)mobiliser autour de cette finalité des personnes en difficulté d'intégration (obstacles d'ordre culturel, social, économique, géographique, physique ou mental...) et différents acteurs locaux ; elle repose sur l'analyse préalable du champ d'intervention et le choix des moyens adaptés à la situation et aux objectifs (moyens humains, matériels et financiers). » (promotion 2003/2004, 9 février 2004).

Bibliographie

FALCOZ, M. & KOEBEL, M. (dir.) (2005). *Intégration par le sport : représentations et réalités*. Paris : L'Harmattan (coll. Logiques sociales).

FODIMBI M., « Sport et intégration », in Arnaud P. (dir.), *Le sport en France. Une approche politique, économique et sociale*, Paris, La Documentation Française, 2000 (p. 143-163).

GASPARINI W., « Le sport favorise-t-il l'intégration sociale ? » in *Sociologie*, Ed. Vigot Coll. Cursus STAPS, Paris, 2002 (p. 70-79).

KOEBEL, M. (2002). Le secteur de l'animation socioculturelle. In J. Camy (dir.), N. Le Roux (coord.). *L'emploi sportif en France : situation et tendances d'évolution* (pp. 361-374). Paris : AFRAPS – RUNOPES.

TRAVERT M., L'AOUSTET O., « Déviations sportives et intégration sociale ? », *Agora Débats/Jeunesse*, n°33, 2003 (p. 42-49).